

Sécurité : Physiquement, la **sécurité** est l'état d'une situation présentant le minimum de risque. Psychiquement, la **sécurité**, est l'état d'esprit d'une personne qui se sent tranquille et confiante. Et c'est le sentiment (bien ou mal fondé) d'être à l'abri de tout danger et risque.

La **vie privée** est la capacité, pour une personne ou pour un groupe, de s'isoler afin de se recentrer sur sa vie et de protéger ses intérêts.

Deux droits fondamentaux

Déclaration universelle des droits de l'homme, ONU, 1948 : " Art. 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. " Art. 12 : Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et sa réputation...

Extraits : « John Locke établit dans le *Premier Traité du gouvernement civil* que chaque homme est maître de lui-même et que tous les hommes ont reçu la Terre en partage. Pourtant, si tel est le cas, comment légitimer la propriété privée ? Pour Locke, chacun est tout d'abord propriétaire de son corps et, par extension, de l'activité de son corps. Or, l'activité est naturellement nécessaire dans la mesure où, pour assurer sa conservation, l'homme doit assouvir sa faim. La cueillette ou la chasse, et plus généralement le travail, isolent ainsi des biens donnés en commun un ensemble de biens qui n'appartient qu'à celui qui s'en est emparé pour sa jouissance personnelle... »

« Par conséquent, il n'y a pas de contradiction entre la possession en commun de la Terre par tous les hommes et la propriété privée puisqu'elle découle de la constitution de l'homme sans pour autant autoriser personne à priver les autres des biens auxquels ils ont légitimement droit. »

« Or, comme la sécurité doit être comprise comme la sécurité des « propriétés », terme sous lequel l'auteur englobe le corps et les biens acquis par le travail et la liberté, qui ne sont mises en danger que dans les relations avec les autres, qui peuvent nous menacer, il s'agit d'arbitrer nos interactions sociales. »

Votée en 2011 Loppsi 2 : « Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure », prétend offrir aux Français « la sécurité partout, pour tous » et « renforcer la tranquillité nationale ». Le ministre de l'Intérieur, de l'époque assure que « protéger les Français », nécessite « une mobilisation totale, générale et permanente ». La guerre à « l'insécurité » est déclarée. Et chacun se doit d'y participer...

Vidéo-protection... et bientôt vidéo-tranquillité ?

Avec la Loppsi 2, le gouvernement généralise la vidéosurveillance, autorisant

l'installation par les entreprises privées de caméras filmant la voie publique. Pour faire passer la pilule, le gouvernement parle de « vidéoprotection ». Pour la (tranquille) sécurité l'espace public est en voie d'être partout privatisé et les films pourront être donnés à l'État, toutes les dérives sont possibles », dénonce le Syndicat de la magistrature.

Répression de la précarité

Question espace public, la Loppsi 2 s'attaque à la vente à la sauvette, à l'habitat nomade/précaire (squats, baraques autoconstruites, campement de tentes, caravanes, yourtes...), au risque de fragiliser plus encore des populations qui le sont déjà. Plus de cinquante associations, dont Droit au logement (DAL), la Fondation Abbé Pierre, ou la Ligue des droits de l'homme, ont signé un appel pour dénoncer ce texte qui « accable les personnes les plus gravement touchées par la crise du logement

Protection de la vie privée (PVP) = confidentialité d'informations personnelles ! Confidentialité : une des propriétés de la sécurité des systèmes d'information (SSI) (CID = Confidentialité, Intégrité, Disponibilité)

Certains moyens de sécurité : Audit, collecte d'éléments de preuve ; traçabilité ; authentification forte, sont des menaces pour la vie privée. Déséquilibres : " Les citoyens honnêtes sont plus observés que les criminels " Les entreprises qui collectent illégalement des données sont plus fortes que leurs victimes "

L'autocensure induit aussi une réduction de la liberté

LIBERTÉS PUBLIQUES 2013 : comment l'Europe se prépare à espionner ses citoyens ?

Biométrie, vidéosurveillance, drones, détection des comportements anormaux, modèles mathématiques pour identifier des suspects... L'Union européenne finance plus de 190 programmes de recherche sur la sécurité et la surveillance. Au grand bénéfice des industriels, qui recyclent les technologies militaires pour surveiller les populations. Alors qu'un nouveau programme de recherche est en cours de discussion à Bruxelles, l'Europe continuera-t-elle à céder aux lobbys industriels et à investir des milliards dans le marché de la sécurité ?

L'évolution des technologies de la société de l'information aura d'importantes répercussions sur l'équilibre entre la sécurité de la population et le respect de la vie privée. Pourtant le commissaire européen de la recherche, Philippe Busquin a déclaré : «Cependant, la population n'est pas disposée à sacrifier le respect de sa vie privée sur l'autel de la guerre contre le terrorisme. Ce rapport très complet sensibilisera les décideurs à la nécessité de préserver l'équilibre entre, d'une part, la protection des données et la généralisation des services en ligne et, d'autre part, la nécessité de lutter contre le terrorisme et la criminalité tout en respectant la vie privée.»

Je vous vois, je vous sens, je sais où vous êtes !

- **les systèmes de gestion de l'identité.** L'identité est un concept essentiel pour

l'avenir de la société de l'information. Les systèmes de gestion de l'identité et les technologies relatives à l'identité deviendront une composante essentielle de

la communication par l'internet en renforçant la protection des utilisateurs contre

les risques d'atteinte à leur vie privée et à leur sécurité;

- **les services à localisation.** Les technologies informatiques de localisation et

les connexions mobiles permanentes à large bande permettent un positionnement multifonctionnel à l'échelle mondiale. L'exploitation de ces services à des fins commerciales pourrait renforcer la sécurité, mais aussi exposer les utilisateurs au risque d'un accès non autorisé à leurs données personnelles;

- **l'intelligence ambiante et la résidence virtuelle.** La présence des technologies informatiques dans toutes sortes d'objets rendra de nombreux services. Le nouvel environnement estompera les frontières traditionnelles entre les sphères privée et publique, et tout reste à faire en matière de respect de la vie privée dans la domotique, le cyberspace et les applications mobiles de demain. Il faudra mettre au point de nouvelles mesures de protection de la sécurité et de la vie privée.

Sources : Wikipedia ; Basta ; Aurélien Faravelon.

